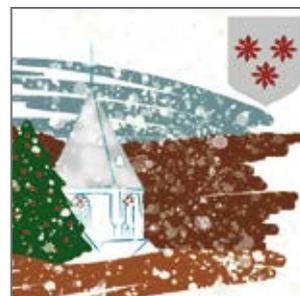


Adainville



et Vous

L'édito du Maire

Chères Adainvilloises et chers Adainvillois,

En ce début d'année, le contexte sanitaire nous a empêché de nous réunir autour d'un verre pour la cérémonie des vœux. Nous voulons avec ce nouveau journal, offrir une occasion de nous retrouver, et de découvrir les actualités de notre commune.

La campagne de vaccination qui a commencé dans les Yvelines début janvier figure parmi les choses les plus importantes de ce début d'année. Un centre de vaccination a ouvert à Houdan, sous la coordination de la Communauté de Communes du Pays Houdanais. A ce jour, 28 Adainvillois ont pu recevoir la première injection.

Les deux campagnes de dépistages menées les 16 et 23 janvier derniers ont quant à elles permis de tester une centaine de personnes toutes négatives.

Vous vous demandez sûrement où en est l'installation prévue fin 2020 de notre antenne de téléphonie mobile. Les travaux ont pris du retard. La crise sanitaire complique l'organisation de toutes les entreprises qui par ailleurs découvrent tardivement que l'accès au site d'implantation est difficile. SFR nous a informé du démarrage effectif du chantier avec la réalisation des fondations en mars. La mise en route de cette antenne est maintenant prévue pour début juin.

Concernant la fibre, le câblage du village sera terminé mi-mars, n'hésitez pas à contacter la mairie si vous rencontrez les problèmes de raccordement.

Vous êtes déjà 294 personnes à avoir téléchargé l'appli "Adainville". Elle est le moyen instantané et efficace pour retrouver toutes les informations du village et surtout pour vous permettre d'être acteur de la vie de la commune. Elle évoluera avec vos remarques, vos besoins et vos envies. Alors profitez-en, utilisez-la !

Vous verrez, au travers de ces quelques pages, que notre village est bien vivant.

Nous avons la chance d'avoir une école avec des institutrices qui sont des moteurs pour nos enfants, elles brillent par leurs projets pédagogiques et nous les soutenons. Nous travaillons pour que leurs projets puissent animer la vie du village.

Nous travaillons aussi aux côtés des Adainvillois à écouter vos remarques, noter vos idées pour faire vivre notre village. Parce qu'il nous faut créer de la proximité. Que la mairie, et ses élus, soient accessibles et deviennent des interfaces entre vous, l'administration et l'état. La tâche est à notre portée.

Nous voulons également mettre en place des synergies avec les associations qui contribuent à améliorer la vie des Adainvillois. De nombreux bénévoles souhaitent déjà s'engager pour soutenir l'ouverture prochaine, que nous souhaitons, d'un bar au rez-de-chaussée de la mairie ! Un lieu de rencontre et de partage pour tous dont nous avons tant besoin.

Alors, même si nous ne pouvons que peu partager en ce moment difficile, nous préparons l'après et nous sommes à vos côtés, dans les starting block pour vous retrouver et festoyer !

L'équipe municipale et moi-même restons joignables à tout moment, n'hésitez pas à nous solliciter.

Bon courage à tous et bonne lecture.

Jean-Marc RAIMONDO



EMBELLISSEMENT DE LA MAIRIE



Les travaux de rénovation et d'embellissement de la mairie entrepris par Marie-Hélène Quinault lors du précédent mandat touchent à leur fin.

A l'extérieur, le ravalement des façades et des huisseries ont permis de redonner de l'éclat à notre mairie.

Au premier étage, une réfection des peintures et le remplacement des luminaires apportent une meilleure clarté et plus de chaleur aux lieux tout en préservant l'authenticité des locaux.

Au rez-de-chaussée, des travaux plus conséquents ont été réalisés :

- Réfection des sols et peintures
- Ajout de toilettes aux normes handicapés
- Réaménagement complet de la cuisine avec du matériel professionnel
- Mise aux normes pour l'accès à tout public
- Rénovation de l'éclairage

Les aménagements du rez-de-chaussée ont été pensés afin de pouvoir proposer à terme un lieu de rencontre agréable et convivial au service des Adainvillois et être mis à disposition des différents ateliers .

La finalité étant de favoriser, en offrant un lieu de rencontre convivial, la communication et les échanges entre Adainvillois au sein même de notre village.



CAMPAGNE DE VACCINATION



Dans le cadre de la campagne de vaccination des personnes de plus de 75 ans et pour les personnes de moins de 75 ans avec certificat médical, un centre de vaccination a ouvert à Houdan.

En parallèle de la Plateforme Doctolib, la CC du Pays Houdanais a mis en place sous la coordination et la responsabilité de JM Verplaetse, maire d'Orgerus, que nous remercions chaleureusement, la mobilisation par les maires des communes des personnes éligibles à la vaccination.

Si vous ne pouvez pas obtenir de place sur Doctolib, vous pouvez vous inscrire sur la liste d'attente en mairie auprès de Jessy au 01 34 87 19 03.

Régulièrement des créneaux de 3 à 5 personnes nous sont attribués; Jessy vous rappellera afin de vous communiquer date et heure de rendez-vous dans l'ordre chronologique d'inscription.

Mi-février plus de 1500 vaccinations ont été faites sur les 36 communes du pays houdanais. A Adainville, 28 personnes ont été vaccinées.

Centre de vaccination - Houdan
Ferme des Champs, Salle La Grange
31, rue d'Epernon 78550 HOUDAN



IMPORTANT ÉLECTIONS

Conseillers départementaux et régionaux



Pour les prochaines élections des 13 et 20 juin 2021, concernant les conseillers départementaux et régionaux (2 scrutins le même jour), il serait souhaitable d'actualiser la liste électorale, qui compte 623 inscrits pour 741 habitants.

En effet, ayant constaté que de nombreux jeunes sont encore inscrits chez leurs parents, la commission électorale sera appelée à statuer sur la radiation de ces jeunes de plus de 25 ans ne pouvant justifier de leur domiciliation effective à Adainville.

Pour rappel, à partir de 26 ans, pour rester inscrit sur les listes électorales, il vous faut fournir :

- une lettre signée par le parent qui vous héberge, certifiant que vous habitez chez lui et datant de moins de 3 mois,
- un document prouvant votre lien avec la commune (bulletin de salaire récent ou tout document indiquant votre nom et l'adresse du parent vous hébergeant),
- une copie de la carte d'identité du parent vous hébergeant.

Par ailleurs, vous avez encore jusqu'au 15 avril pour vous inscrire sur les listes électorales en vue des élections du mois de juin.

LA FIBRE



Le raccordement à la fibre est prévu de manière obligatoire pour chaque habitation par un protocole d'accord entre Yvelines Numérique et les fournisseurs d'accès : Chaque boîtier de branchement dans la rue doit se trouver à moins de 100 mètres de chaque habitation sur rue.

Il peut arriver que des problèmes de branchement soient rencontrés par les sous-traitants des fournisseurs d'accès internet (Orange, SFR, Free, etc) qui sont en charge de vous raccorder.

Dans ce cas vous devez en informer la mairie afin que l'on puisse remonter l'information rapidement. Et ainsi vous aider à solutionner le problème.

TRAVAUX



Le curage de certains fossés prioritaires et le nettoyage de certaines canalisations des eaux pluviales sont prévus au Printemps dès que la météo le permettra.

Un entretien des chemins ruraux est également prévu: il concerne le chemin rural qui relie la route du Breuil au chemin de la Tuilerie ainsi que le Chemin du Désert

PROTECTION DE NOS CHEVAUX



Les chevaux d'Adainville

Depuis le mois de septembre 2020, une partie de nos concitoyens ont organisé des rondes de nuit afin d'éviter que nos chevaux ne subissent de graves mutilations.

Si ces rondes ont dû cesser avec le couvre-feu, la vigilance est toujours active au sein du collectif "les chevaux d'Adainville" qui regroupe la majorité des propriétaires de chevaux adainillois.

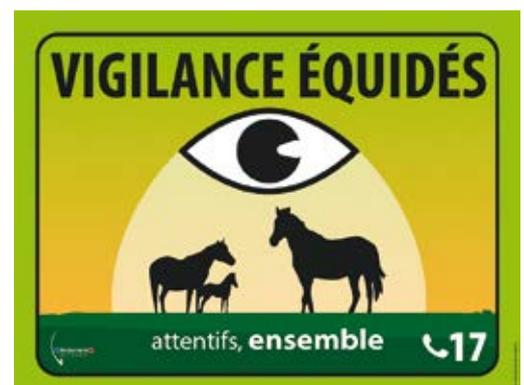
Le 30 décembre 2020, un protocole de partenariat a été établi entre le préfet des Yvelines et la filière équine en vue de renforcer la sécurisation par la gendarmerie du monde des équidés par

la création d'un réseau de solidarité départemental structuré autour de citoyens référents, baptisés Equitants Référents.

Ces Equitants référents encadrés par la gendarmerie seront le lien entre cette dernière et les différentes structures équestres et particuliers équitants afin de renforcer les mesures de vigilances en place.

Une visibilité du dispositif est appuyé par une signalétique que les structures équestres peuvent implanter sur leurs exploitations en accord avec les équitants référents, afin d'informer le public qu'il pénètre dans un espace où les personnes présentes sont particulièrement attentives et signalent toutes situations qu'elles jugent anormales.

La mairie prendra part à ce dispositif et nous vous tiendrons informés de cette mise en place.





POINT SUR LE PROJET D'INSTALLATION DE LA FERME BIO

Quel est l'origine du Projet ?

En 2018, M. De Catuelan, agriculteur à Adainville cessant son activité, vend 43Ha de terres agricoles. Comme le prévoit la réglementation en vigueur, il informe la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) qui est seule habilitée à sélectionner et attribuer le projet agricole qui pourra s'implanter sur ces terres.

Si la SAFER a présenté à la mairie certains des différents projets candidats au rachat de ces terres, il est à noter que la mairie n'a aucun pouvoir de décision quant au choix final d'attribution mais a affirmé auprès de la SAFER son souhait et sa détermination à préserver l'identité rurale du village tout en respectant les habitations avoisinantes.

Parmi les projets présentés on citera :

- la construction d'un centre de balnéothérapie pour chevaux
- l'utilisation des terres pour l'épandage des boues de la Ferme de la Tremblaye
- l'implantation d'un élevage de poules en plein air et de petites vaches Angus
- la création d'une exploitation maraîchère avec de nombreuses serres.

Aucun projet n'a fait l'objet de précédents recours ayant stoppé leur réalisation.

Un seul projet avait été envisagé, mais il a été abandonné pour des raisons d'échec du montage économique avant même la réalisation d'un permis de construire.

Après un examen approfondi sur la pertinence et la viabilité économique du projet, la SAFER a décidé de retenir l'implantation d'un élevage de vaches et de chevaux couplé à un centre équestre existant et transféré de Poigny la Forêt, celui de Fabien le Coidic et Agathe Guérin.

La mairie avait-elle la possibilité de s'opposer à ce projet ?

La mairie a pour rôle d'instruire les permis de construire en vérifiant qu'ils respectent le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elle a également avec la commission d'urbanisme, un rôle de conseil afin que les projets s'intègrent au mieux dans la village en connaissance et respect de son environnement. Le projet de la ferme de M. Le Coidic a été présenté, instruit et validé par la précédente commission d'urbanisme qui a orienté le projet de façon à ce que son implantation ait le moins d'impact possible sur les riverains immédiats et tienne compte de l'environnement à préserver.

Le maire, Mme Quinault a alors approuvé ce permis de construire en date du 9 juin 2020. La préfecture des Yvelines a confirmé par la suite la légalité de ce permis.

La mairie n'a aucun droit de refuser une demande de permis de construire dès lors que ce dernier respecte les règles du PLU, au simple motif qu'il ne conviendrait pas à un habitant ou un élu.

La mairie est-elle favorable à ce projet ?

Le projet de Fabien Le Coidic et Agathe Guérin a été examiné par la mairie en profondeur. Il vous a été présenté dans le numéro d'octobre 2020 du journal de la commune :

Il s'agit d'une ferme d'élevage de chevaux et de petites vaches (race pie noir) en voie de raréfaction accompagnée d'une activité de cours équestres déjà existante à Poigny la Forêt.

M. Le Coidic possède dans son inventaire officiel en date du 6 juillet 2020 : 12 vaches 7 veaux, 20 chevaux à l'élevage, 30 chevaux de propriétaires et 28 chevaux en location extérieures dans des haras (donc pas à Adainville)

Son implantation se trouve à l'est à la sortie de la commune au carrefour des routes des Sergontières et de la Boissière.

Les constructions nécessaires à son installation et son exploitation sont une maison d'habitation et son garage, une écurie de 26 box (3 bâtiments), une étable ouverte pour les vaches et les réserves de fourrage, un hangar et une annexe d'accueil.



L'ensemble sera réalisé en structure et bardage bois et sera éloigné de 450 m des habitations les plus proches.

Afin d'intégrer le projet dans la caractère rural du paysage, des arbres et arbustes floraux d'essence locales et des haies seront plantés.

Fabien le Coidic est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche bio et la conservation de la biodiversité. Il travaille en ce sens avec le Parc National de la Haute Vallée de Chevreuse pour la valorisation de terre et le traitement de corridors écologiques. La qualification Bio des terres d'Adainville a d'ailleurs déjà été établie par une certification officielle.

En prenant en compte la qualité agricole et innovatrice de ce projet, la vocation historique d'Adainville dans le domaine agricole et de l'élevage, l'inexistence de réelles et sérieuses nuisances pour la commune et pour ses habitants et l'aspect négatif des alternatives qui avaient été candidates au rachat de ces terres, la mairie a émis un avis très positif sur ce projet.

Pourquoi y a-t-il un contentieux lié à ce projet ?

Trois propriétaires proches des terres concernées s'opposent à ce projet craignant d'importantes nuisances sonores et olfactives, un trafic important de véhicules et la dénaturation du site par l'implantation des bâtiments d'exploitations invoquant des arguments erronés comme « la création d'une piste de course de type hippodrome ».

Ils ont en premier lieu été reçus par le Maire et la commission d'urbanisme début juillet 2020 afin de leur présenter le projet et répondre à leurs inquiétudes. A la suite de cette réunion, ils ont déposé un recours amiable à la mairie demandant l'annulation du permis de construire.

Afin d'y répondre, le maire a organisé début septembre 2020, une réunion de conciliation réunissant les personnes compétentes (Ludovic de Miribel et Thomas Robin de la chambre d'Agriculture, M. Le sous-préfet Gérard Derouin, M. Le Député Bruno Millienne, Anne Cabrit Conseillère régionale déléguée spéciale agriculture et ruralité, François Lecoq de la FDSEA), les membres de la commission d'urbanisme, les requérants ainsi que Fabien Le Coidic et Agathe Guérin.

Cette réunion n'a malheureusement pas permis de rapprocher les points de vue. De son côté la mairie n'a pas été convaincue par les arguments des plaignants et a décidé de ne pas donner de suite favorable à leur demande d'annulation du permis de construire.

Un recours mettant en cause la validité du permis de construire délivré par la mairie a donc été déposé par ces derniers auprès du tribunal administratif de Versailles.

Ce recours n'étant pas suspensif, M. Le Coidic a démarré les travaux de son exploitation conformément au permis accordé et a réalisé le terrassement.

Les requérants ont alors saisi le juge des référés demandant la suspension du permis de construire en vue de contraindre M. Le Coidic à cesser les travaux en cas de victoire.

Le tribunal administratif de Versailles a rejeté l'ensemble des requêtes contre ce projet et par conséquent a rejeté la demande de suspension du permis.

Les requérants ont fait appel au Conseil d'Etat contre l'ordonnance du jugement du tribunal administratif: nous sommes en attente de la décision d'acceptation ou de rejet de cet appel par le Conseil d'Etat.

L'affaire est donc toujours entre les mains de la justice, et le jugement sur le fond n'a toujours pas été prononcé.

A ce jour le montant des frais d'avocat pour la défense de la mairie s'élèvent à 14 760 € TTC

Devant quitter Poigny la Forêt pour le 15 mars, M. Le Coidic se consacre à son déménagement: une solution alternative a été trouvée avec l'aide du Département en attendant la reprise des travaux et son installation à Adainville.



© Photo Dan Ramaën

Le 16 novembre dernier, et pendant une semaine la bibliothèque de la mairie s'est transformée en studio d'enregistrement pour les enfants de l'école.

La compagnie l'unijambiste de David Gauchard accompagné de DJ Kwalud, a plongé les enfants dans l'univers foisonnant des comptines de la poétesse Françoise Morvan. Face aux micros, ils ont travaillé la diction, les intentions de jeu et questionné le sens des fabulettes retenues.

« Les mistoufles, c'est une aventure passionnante, et nous avons eu beaucoup de chance d'y participer » explique Morine.

Ce projet est une véritable création d'album et un acte artistique pérenne qui a enchanté les jeunes.

« Ce fut un moment de bonheur apporté par le travail sur la musique » nous a dit Maïna. « Il fallait être sérieux et concentré » se souvient Eva. Antonin lui retient de cette formidable expérience que « le plus important était de chanter avec son cœur, car on ne fait pas ça tous les jours ».

En avril, les élèves et leurs enseignants iront au théâtre de Saint Quentin pour découvrir l'album enfin mixé. Leur travail sera accessible à tous sur Internet, et nous communiquerons le lien dans le prochain journal.

Et comme le dit Sasha : « ce travail nous a donné plein d'énergie et de confiance en nous. »

Bravo à tous !



© Photo Dan Ramaën

le Bar d'Hélène

Adainville avait un bar et une petite station-service dans la grande rue en montant vers l'église et il a fermé il y a vingt ans.

Derrière son comptoir, Hélène Foulon s'occupait de tout. Elle faisait le plein des voitures de passage et comme c'était au temps des mobylettes, elle servait du mélange aux Bleues et aux 103 Peugeot.

Au comptoir, les clients passaient boire un café filtre, une bière, un verre de vin ou un « apéro ». Et pour les enfants, Hélène avait sur ses étagères une collection étendue de tous les sirops imaginables. Les verres à grenadine régalaient les petits qui louchaient sur le présentoir à bonbons à droite du comptoir.



« Je suis arrivée dans la région en 1959, j'avais 16 ans. J'étais venue tout droit de la forêt de Brocéliande en Bretagne pour travailler chez une tante qui tenait un bar à la Boissière. J'y ai rencontré mon mari Roger et en septembre 1970, nous avons acheté le bar et la station-service à M. Duboc qui l'avait tenu en famille pendant des décennies. J'avais vingt-sept ans. » Raconte Hélène qui habite toujours dans sa maison d'Adainville.

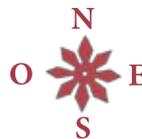
Les clients étaient les gens du village, et quelques fidèles qui descendaient de la Boissière. « Je n'ai que des bons souvenirs. Le dimanche, les joueurs de carte passaient l'après-midi au bar, les chasseurs terminaient leur partie chez moi pendant que les joueurs de boules s'amusaient sur le petit terrain derrière les pompes à essence. »

Le décor du bar était tout simple. Des tabourets de bois, un comptoir en chêne vernis et derrière une large crédence. Hélène faisait dépôt de pain et tabac. Les paquets de cigarettes remplissaient une étagère derrière la pompe à bière avec les menthols tout en haut. Dans son bar, ça sentait l'anis du Pernod et la cigarette. Il y avait un billard pour les clients et un baby-foot pour les jeunes. « J'en faisais des heures. Je me levais à cinq heures pour faire un grand ménage quotidien avant l'ouverture et j'essayais de ne pas fermer trop tard pour passer la soirée en famille. Je ne fermais que le lundi. Mais c'était toujours un plaisir, les gens étaient gentils. »



Au bar, on s'échangeait les nouvelles du village et des environs. Radio bistrot fonctionnait à merveille et les gens se parlaient. On disait : « on va chez Foulon » plutôt qu'on « va au bistrot » parce qu'Hélène avait toujours un mot attentif pour chacun. Et puis la vie a changé et le bar a fermé parce que dans les années 2000 les clients se sont faits trop rares.

Adainville retrouvera-t-il un jour un bistrot ou un lieu culturel où nous pourrions tous nous retrouver et apprendre à nous connaître ? Pourquoi ne pas parier qu'un jour nous referons village !



Service Médical

TOM OPHTALMO

Depuis le 7 octobre, une unité mobile d'ophtalmologie vous accueille tous les jeudis sur le parking de la maison de santé de Condé sur Vesgre.

Ce camion est équipé comme un cabinet classique, un orthoptiste vous reçoit puis une téléconsultation est réalisée par un écran interposé avec un ophtalmologiste. Ce sont des consultations en secteur A et il n'y a donc pas de surcoût de consultation.

Les rendez-vous se prennent uniquement sur DOC-TOLIB, Ophtalmologue, Condé sur Vesgre



Pisciculture / Pêche Vente

PISCICULTURE DE VILLETTE

Rue de Rosay
78930 VILLETTE
Tel : 01 34 85 03 63
<https://www.pisciculture.fr/>

Un élevage respectueux des animaux et de l'environnement.

Un étang pour les pêcheurs avertis et un bassin pour les enfants débutants.

Une boutique avec des produits faits maison et d'autres fabriqués aux alentours.

Un écomusée retraçant l'histoire du lieu et de son moulin.

OUVERTURE :
DU MARDI au DIMANCHE MATIN
(groupes pêcheurs sur rendez-vous)

Chiens

Education / Hébergement

CANIS FAMILIAE

Aurélie Santin
Conseil en éducation et comportement du Chien
78125 MITTAINVILLE
Tel : 06 84 73 05 85
<http://www.canis-familiae.com/>

Aurélie Santin propose aussi bien des bilans comportementaux à domicile ou des rendez-vous individuels que des promenades détente autour du domicile (les jours où vous ne pouvez assurer les sorties de votre compagnon) et sorties en forêt pour profiter du grand air !

Approche holistique, logique et respectueuse du chien et de l'humain, déplacements possibles dans tout l'Ouest et le Sud de l'Ile de France.

A L'OREILLE DU CHIEN

Ambre Schweyer
Educateur canin comportementaliste
78610 SAINT LEGER EN YVELYNES
Tel : 06 50 01 38 52
<https://www.aloreilleduchien.com/a-propos-d-aodc>

Ambre Schweyer est éducatrice canin. Elle éduque ou rééduque les chiens quelque soit la race, l'âge ou les problèmes rencontrés et forme les maîtres afin qu'ils puissent vivre en harmonie avec leurs compagnons.

Sa méthode d'éducation est basée sur la psychologie canine, vous permettant de communiquer avec votre chien en toute sérénité.

Vous pouvez aussi lui confier votre animal pour un hébergement courte ou longue durée.

Association

Le Club du Sourire

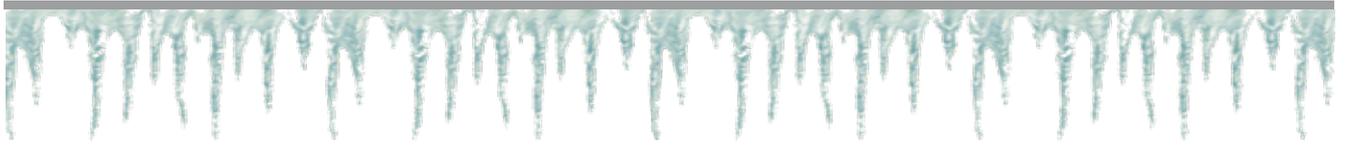
78113 CONDÉ SUR VESGRE
Tel : 01 30 59 40 05 ou 06 89 78 84 03

Association proposant des sorties culturelles à la journée ou des voyages de plusieurs jours.

En 2020, ont été organisés une visite des châteaux de St Fargeau et Guédelon dans l'Yonne avec 41 participants ainsi qu'un séjour d'une semaine à la Grande Motte.



De L'Utile à L'Agreable



Bon à Savoir



CHENILLES PROCESSIONNAIRES

A cause des hivers trop doux, les chenilles sont de plus en plus nombreuses à résister au froid et par conséquent celles-ci prolifèrent au printemps afin de descendre de leur nid et d'aller s'enterrer dans le sol.

C'est lors de cette procession qu'elles sont le plus à craindre car dotées de milliers de soies urticantes, elles peuvent provoquer des réactions plus ou moins graves (éruption et sévères démangeaisons en cas de contact avec la peau, irritation des yeux, douleurs abdominales si ingestion, risque de nécrose de la langue pour les animaux...)

Si vous apercevez donc ces chenilles sur un arbre ou un nid, vous devez contacter une société spécialisée pour l'enlèvement et destruction du nid.



La société Patrouille Anti-Nuisible à Gambais s'occupe entre autres du traitement des chenilles processionnaires. Pour les joindre : Guillaume 07 72 39 64 00 et Roxane 06 11 22 79 69 -

Ateliers



TRICOT

Vous êtes passionné(e) de tricot ou tout simplement désireux/désireuse d'apprendre ?

La commune recherche des volontaires pour enseigner ou apprendre le tricot afin de créer un atelier.

REPAIRE CAFE

La Mairie souhaite proposer un atelier de réparation basé sur des réparateurs bénévoles et consommateurs ne sachant pas réparer eux-mêmes dans le but d'éviter de jeter.

Les uns savent, les autres apprennent et ensuite ceux qui ont appris peuvent aider d'autres personnes.

PERMACULTURE

Dans le but de créer un atelier de permaculture au sein de la commune, si vous souhaitez partager votre passion de la terre et du jardin, l'enseigner ou la découvrir.

Si l'un de ces ateliers vous intéresse, n'hésitez pas à contacter Jessy au 01 34 87 19 03 ou par mail à l'adresse suivante: communication@mairie-adainville.fr

Au Jardin



ÉLAGAGE

Nous vous rappelons que **les végétaux dépassant sur le domaine public sont à élaguer avant le 31 mars 2021.**

La voie publique concerne l'ensemble des voies ouvertes à la circulation publique. Les trottoirs sont considérés comme des dépendances de la voie et font partie intégrante de l'emprise du domaine public routier.

L'avancée des branches d'un arbre sur le domaine public est de nature à entraver la commodité de circulation et à mettre en jeu la sécurité des piétons.

Le maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, peut imposer aux riverains des voies à procéder à l'élagage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies.

L'Urbanisme et Vos projets

■ la commission d'urbanisme

La commission instruit les demandes que vous pouvez faire sur des travaux envisagés.

Elle vous apporte un éclairage sur la compréhension des règles d'urbanisme de la commune et propose de vous guider dans vos démarches (comment remplir les formulaires, comment présenter les éléments de projet, quelles pièces joindre au dossier, etc.).

En parallèle de l'aspect administratif des dossiers, elle a un rôle de conseil afin que chaque projet puisse s'intégrer au mieux dans le village en connaissance et respect de son environnement et ce tout en préservant les particularités propres à chaque projet

Notre mairie a depuis plusieurs mandats la faculté d'instruire les permis de construire et déclarations préalables; ces documents sont ensuite transmis à la préfecture pour le contrôle de la légalité.

Ainsi nous sommes au plus près de nos habitants pour répondre dans les meilleurs délais.

Il est préférable de consulter la commission bien en amont de vos projets pour avoir une visibilité des possibilités et des démarches que vous aurez à mener.

L'expérience montre qu'un rendez-vous préalable au dépôt des dossiers d'urbanisme facilite et accélère grandement son instruction lors de notre commission.

La commission urbanisme se réunit tous les 15 jours, le samedi de 10h à midi : elle vous accueille sur rendez-vous la première heure, en accès libre et sans prise de rendez-vous préalable la deuxième heure.

Les dates de commission sont disponibles sur le site internet de la commune et sur l'Application mobile "Adainville" : Ma mairie/Urbanisme.

■ Des organismes pour vous conseiller gratuitement !

Le CAUE 78

<https://www.caue78.fr/conseiller-les-particuliers>

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Yvelines vous reçoit pour vous apporter un conseil gratuit sur vos projets (construction, énergies, ...) Restructurer une maison, évaluer les potentialités d'agrandissement, décider de démolir ou de conserver tout ou partie d'un bâtiment...

Des choix délicats à envisager avec un architecte-conseiller.

Il vous reçoit sur rendez-vous, pour vous aider à :

- Évaluer le potentiel de construction d'un terrain.
- Lire les documents d'urbanisme.
- Intégrer au mieux le projet dans son site.
- Choisir une architecture (volumes, ouvertures, matériaux, etc.).
- Transformer et/ou agrandir une architecture existante.
- Vous guider dans les démarches administratives à entreprendre.
- Choisir un ou plusieurs types d'énergie.
- Prendre en compte les caractéristiques du site pour viser une construction bioclimatique.
- Engager une réhabilitation énergétique et architecturale de votre copropriété

Le conseil se place en dehors de toute maîtrise d'œuvre, il n'est pas obligatoire et n'a pas de valeur d'autorisation et il est gratuit !

Contactez-nous pour prendre rendez-vous

M : caue78@caue78.com

T : 01 30 48 00 14

L'Espace info énergie 78

Le conseiller Info-Énergie propose des solutions concrètes, adaptées à chaque projet, pour :

- mieux maîtriser les consommations d'énergie : chauffage, isolation, éclairage, équipements et appareils électriques, climatisation ...

- avoir recours aux énergies renouvelables : solaire, bois, géothermie...

<http://www.alecsqy.org/particuliers/eie/>

dans les locaux de Rambouillet Territoires, 22 rue Gustave Eiffel, tous les lundis et vendredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h. Prendre rendez-vous par téléphone au 01.34.57.20.61 ou par courriel à conseil-rt78@alecsqy.org

Remonter le temps

Y avait-il déjà un boisement ou étaient-ce des champs ? La maison était-elle déjà sur pied ? ... Comment était votre terrain en 1950 ? en 2000 ?

Le site internet de l'IGN « Remonter le temps » vous permet de consulter et de comparer des photo aériennes à partir de la moitié du siècle dernier.

<https://remonterletemps.ign.fr/>

C'est passionnant ... vous allez y passer du temps !



■ Habiter la lisière de la forêt de Rambouillet



Une enquête de terrain pour comprendre les paysages et les milieux naturels, forestiers et agricoles de la commune.

A compter de la fin de l'hiver et dès que les règles sanitaires nous le permettront, nous vous proposerons une sortie de terrain mensuelle pour réaliser ensemble un diagnostic en marchant.

Des sorties thématiques seront organisées afin d'échanger sur nos paysages naturels, agricoles et forestiers qui sont au contact du village et des différents hameaux.

Exemple :

- un parcours sur le thème de l'eau (Où passe la Vesgre ? comment fonctionne le circuit de l'eau ? Quelle est la qualité de l'eau ? quels sont les milieux qui interagissent avec ce maillage des eaux ? etc.)
- Deux balades botaniques, l'une en forêt (reconnaître les arbres, savoir lire les différents types de milieux forestiers, comprendre le cycle de l'arbre et le type de gestion ...) et en plaine le long des chemins
- Un parcours sur l'observation des insectes
- Une rencontre avec un exploitant agricole et bien d'autres choses encore...

Des invités nous accompagneront dans ces parcours pour donner un éclairage et nous aider à cheminer dans cette enquête de terrain.

■ Solutions fertiles

Vous êtes nombreux à découvrir ou à pratiquer la permaculture, peut-être même sans le savoir !

Entre voisins, les échanges de trucs et d'astuces vont croissant :

"Je composte mes tas de feuilles mortes avec mes déchets de tontes, j'y ajoute un peu de crottin décomposé, ... au printemps j'y plante mes patates et ... "

"Je paille mes plantations avec du broyat issus de mes élagages récents ... "

etc.

Certains déchets peuvent devenir des trésors ! Au-delà de la formidable production de légumes, c'est un moyen de créer un cycle vertueux : utiliser et valoriser les ressources et les services renouvelables, produire moins de déchets, utiliser des solutions lentes et à petite échelle, améliorer la qualité des sols au moindre effort, expérimenter, tester, partager.

La mairie souhaite partager vos expériences fertiles et ces bonnes pratiques, testées et approuvées par vous-même, avec le plus grand nombre.

Nous souhaitons éditer avec vous un ensemble de fiches conseils où vous pourrez partager avec les habitants du village une ou plusieurs de vos recommandations.

Pour cela, n'hésitez pas à envoyer par mail vos idées et envies accompagnées si vous le souhaitez d'illustration ou de photo à l'adresse suivante : communication@mairie-adainville.fr

Les fiches créées seront ensuite disponibles dans un espace dédié sur l'application "Adainville" et sur le site internet.

■ Chantiers participatifs

La commune entreprend la réouverture de certains tronçons de chemins enrichis afin de retrouver un bouclage intéressant d'itinéraires sur son territoire. Chemin de balade à pied, en vélo, à cheval, ... ces trajets sont une richesse et le meilleur moyen d'éprouver la diversité des paysages et des milieux naturels ou cultivés d'Adainville.

Les travaux principaux de réouverture seront principalement réalisés par Philippe, notre agent technique, ou par une entreprise en cas de besoins spécifiques.

Dans les prochains mois, nous proposerons à ceux qui ont une heure, deux heures ou une demie journée, de participer à la finition de ces aménagements.

Une taille mesurée des bords de chemin, le choix de laisser pousser tel ou tel arbuste reviendrait ainsi aux usagers de ces itinéraires.

Ces rendez-vous sur le terrain sont aussi l'occasion de se rencontrer et de faire ensemble ... ce qui sera très plaisant après l'année que nous venons de passer !

ADAINVILLE

Votre Calendrier

Entreprises Adainvilloises

Nous sommes en cours d'actualisation des entreprises Adainvilloises afin de vous faire connaître auprès des habitants.

Pour cela, envoyez nous par mail à communication@mairie-adainville.fr :

- un bref descriptif de votre activité
- une ou deux photos
- un logo

Vous figurerez sur le site internet, l'application et un livret des Indispensables d'Adainville en cours de création.

Associations

Vous êtes une association adainvilloise, vous participez ou désirez participer à la vie de la commune :

le maire souhaite vous rencontrer afin d'échanger avec vous sur votre implication pour le village et comment vous aider.

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat au 01 34 87 03 24 ou directement auprès du maire au 07 57 06 26 48

MARS

LUNDI 1er
REPRISE SCOLAIRE

SAMEDI 06
MAIRIE
COMMISSION URBANISME
10H/12H

SAMEDI 20
MAIRIE
COMMISSION URBANISME
10H/12H

MERCREDI 24
MAIRIE
DISTRIBUTION SACS
DECHETS VERTS
10H/12H

SAMEDI 27
MAIRIE
DISTRIBUTION SACS
DECHETS VERTS
10H/12H

LUNDI 29
REPRISE RAMASSAGE
DECHETS VERTS

AVRIL

SAMEDI 03
MAIRIE
COMMISSION URBANISME
10H/12H

**DISTRIBUTION SACS
DECHETS VERTS**
10H/12H

LUNDI 05
LUNDI DE PÂQUES
MAIRIE FERMEE

SAMEDI 10
MONTFORT LAMAURY
FÊTE DES JARDINS
9H30/18H

DIMANCHE 11
MONTFORT LAMAURY
FÊTE DES JARDINS
9H30/18H

MERCREDI 14
RAMASSAGE ENCOMBRANTS

SAMEDI 17
VACANCES DE PRINTEMPS

MAIRIE
COMMISSION URBANISME
10H/12H

Retrouvez Toutes Vos Informations :

Sur Votre Site Internet : <http://www.mairie-adainville.fr>

Sur Votre Téléphone avec l'application : **Adainville**
Téléchargeable gratuitement sur GooglePlay et Apple Store

Ont participé à l'élaboration de ce second numéro du journal de la commune: Frédéric, Clément, Hervé, Claire et Jessy
Merci à Patricia et Delphine, bénévoles, pour leur création et collaboration graphique. Merci à Hélène Foulon d'avoir partagé avec nous ses souvenirs.